

ARRÊTÉ DEP-2026-271 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
EMPLOYÉ TECHNIQUE DE LABORATOIRE

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 1974 portant création du certificat d'aptitude professionnelle employé technique de laboratoire ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2026-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle employé technique de laboratoire pour la session 2026 dans l'académie de Créteil, est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Fanny MOREL, professionnelle

Vice-président :

Monsieur Christophe POURCHET, enseignant

Enseignants :

Monsieur Mickaël HELLEBOID

Monsieur Fabrice GAMBARO

Professionnels :

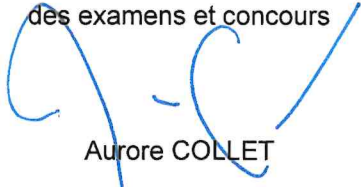
Madame Bouba BENDJELLOUL

Monsieur Samir ABBAS

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET